

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2019

N° 2019-46

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 7 procurations
Votes pour :	50
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	4 avril 2019

Présents votants (43) : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : CASTET Bertrand, SERMET André

Titulaires absents non représentés (14) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à CARRERE Philippe
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
SOLANA Michel à RICARD Louis
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à POME Maryse

OBJET : Fonds de concours
intercommunaux 2019

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose que la commission administration générale et le bureau communautaire ont examiné les dossiers de demande de fonds de concours intercommunaux pour 2019.

Le montant total s'élevant à 431 262 €, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter un volume maximum, et d'arbitrer les dossiers en respectant cette limite financière.

Après discussions, la somme de 250 000 € est définie comme limite maximale.

Il est proposé de voter ce montant maximum de 250 000 € et de retenir les dossiers éligibles à l'occasion d'une prochaine réunion.


Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir en débattre.

Après en avoir débattu et à l'**unanimité**, les conseillers communautaires présents et représentés, décident de :

- voter la somme de 250 000 € au titre du fonds de concours intercommunal pour l'exercice 2019 ;
- reporter le choix des projets à une date ultérieure ;
- mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU